

Compte Financier Unique 2024

du Budget Principal de la Commune de Vergèze

*

Note de Présentation Brève et Synthétique des Résultats

L'article 107 de la Loi NOTRe N° 2015-999 du 7 août 2015, modifie les articles L2313-1, L3313-1 et L4313-1 du code général des collectivités territoriales, relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

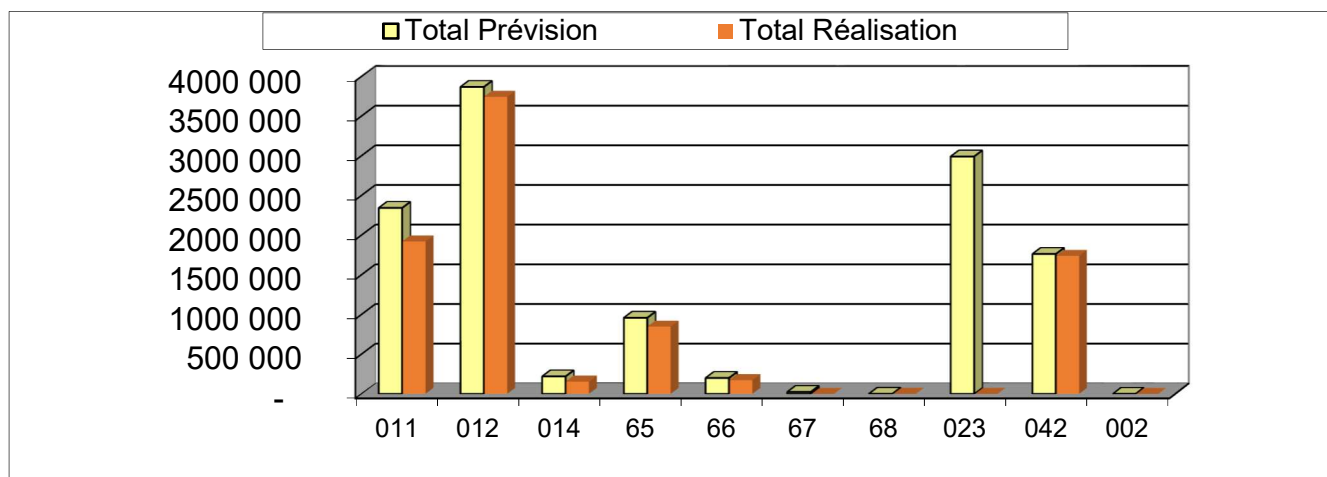
Les communes doivent réaliser une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles à joindre au budget primitif et au compte administratif.

*

Les éléments ci-dessous retracent l'exécution du budget de l'année 2024

Dépenses Fonctionnement 2024

Dépenses Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
011	Charges à Caractère Général	2 343 130	1 920 647
012	Charges de Personnel	3 867 702	3 743 681
014	Atténuation de Produits	220 000	154 690
65	Autres Charges Gestion Courante	958 861	847 220
66	Rbt Intérêt de la Dette	200 000	172 322
67	Charges exceptionnelle	24 000	171
68	Dotation Amortissements	1 139	1 139
023	Virement à la section d'inv.	2 991 599	-
042	Opération d'ordre S/S	1 762 790	1 738 706
002	Déficit Reporté	-	-
Total Dépenses de fonctionnement		12 369 222	8 578 575



011 – Charges à caractère général

Budget total 2024 = 2 343 129.97 €

CFU 2024 = 1 920 647.15€

2024 Taux de crédits consommés : environ 82%

Avec une Variation de CA 2023 à CA 2024 de 3.76 %

Malgré un reflux de l'inflation évalué à 1.3% sur un an en décembre 2024, les prix de l'énergie et des services restent élevés.

Ce chapitre regroupe principalement :

- les dépenses de fonctionnement des bâtiments de la commune, fluides, contrats de vérification, contrôle, maintenance et entretien, les dépenses liées au parc des véhicules...
- les dépenses liées aux services extérieurs : honoraires, avocat, huissier, assurances ,
- les dépenses liées à la mise en œuvre des services proposés et déployés sur la commune : bibliothèque, programme culturel, actions sportives, manifestations liées aux festivités, action sociale, aides aux associations, police municipale, communication, écoles maternelle & primaire, environnement – voirie - espaces verts - propreté

La commune a pu malgré toutes ces augmentations organiser des festivités et une saison culturelle de qualité qui renforce le lien avec la population autour d'évènements divers.

*

012 – Charges de Personnel

BP 2024 = 3 867 702.49 €

CFU 2024 = 3 743 680.78€

Les crédits ouverts au BP 2024 ont été consommés à hauteur de 97 %

Avec une Variation de CA 2023 à CA 2024 de **4.44 %**

Rappel des dépenses prises en charge et des décisions nouvelles en matière de personnel sur l'année 2024 :

✕ la rémunération du personnel en place

✕ le remplacement des agents mutés dans une autre collectivité ou partis en retraite fin 2023 et la prise en compte des départs annoncés pour 2024

✕ les crédits utiles pour rémunérer le remplacement de congés de maternité et maladie ordinaire,

✕ les charges évolutives ordinaires, le GVT (glissement vieillesse technicité) : avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne, frais de validation de services des agents (reprise d'années de cotisation après titularisation etc...) ;

✕ les charges liées à des décisions gouvernementales :

- L'augmentation de 5 points d'indice pour chaque agent au 1^{er} janvier 2024,
- L'augmentation du SMIC de 1,13 % à partir du 1^{er} janvier 2024 et 2% au 1^{er} novembre 2024,
- le minimum de traitement rehaussé de 6 centimes le 1^{er} novembre 2024 suite à l'augmentation du SMIC
- L'augmentation des montants de régime indemnitaire (IFSE) pour tous les agents à compter du 1^{er} novembre 2024
- Evolution de cotisations patronales...

✕ les décisions liées aux projets de l'équipe municipale :

- L'abandon de l'externalisation de l'entretien de l'école primaire

✕ Actualités dans les services :

- . L'augmentation du nombre d'heure dédiée à France Service

014 – Atténuations de produits

BP2024 = 220 000,00 €

CFU 2024 = 154 690€

Ce chapitre retrace les dépenses de contribution de la commune au fonds de péréquation des recettes fiscales

communales et intercommunales (FPIC). Ce dispositif imposé aux collectivités a pour objectif de rendre plus « juste et efficace » la répartition des richesses entre collectivités. Les dépenses après avoir été en constante augmentation jusqu'en 2022 connaissent un recul depuis deux ans.

Pour mémoire 22 000 € en 2012 pour atteindre 154 514€ en 2022 puis 108 380€ en 2024.

Ce chapitre retrace également le montant versé par la commune au titre du prélèvement de la contribution pour le redressement des finances publiques. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) qui a diminué chaque année depuis 2013 du fait de l'application des prélèvements au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'est traduite depuis 2017 par un prélèvement d'un montant de 46 310 €.

65 – Autres charges de gestion courantes

BP 2024 = 958 861,09€

CFU 2024 = 847 219,83€

Ce chapitre retrace les dépenses des subventions aux associations, les participations versées au SDIS et autres organismes, les indemnités versées au Maire et aux Adjoints....

Volet des subventions : Pour 2024, une enveloppe de 143 100 € a été attribuée aux associations

- subventions vie associative	40 650 €
- subventions sportives	102 450 €
- subventions exceptionnelles	2 500 €
- subventions catastrophes naturelles	4 000 €

CCAS : la subvention de la commune s'est élevée à 95 000 €

Smeg30 : la participation au fonctionnement du syndicat a été versée pour un montant de 16 096.61 €

SDIS : la contribution de la collectivité a été portée à 323 955.89 € soit +5.6% par rapport à l'année précédente.

66 – Remboursement de la dette (partie intérêts)

BP 2024 = 200 000,00€

CFU 2024 = 172 321,87€

Les dépenses imputables à la dette interviennent sur plusieurs chapitres du budget

- . le chapitre 66 (annuité – partie intérêts) en dépenses de fonctionnement,
- . le chapitre 16 (annuité – partie capital) en dépenses d'investissement,
- . le chapitre 76 (encaissement du fonds de soutien de l'Etat pour la sortie des prêts toxiques : 183 644 €).

L'annuité 2025 se décompose ainsi : 156 471,17 € d'intérêts + 712 792,39 € de capital soit un total de 869 263,56 €.

Cependant le prêt CLF000011-518 étant à taux variable et a échéances trimestrielles, compte tenu de la conjoncture le montant des intérêts annuels pour ce prêt dépassera certainement la prévision ci-dessus.

Au 31/12/2024, la dette de la Commune est composée des 5 prêts ci-dessous, tous qualifiés 1A dans la charte Gissler :

Désignation	Capital (€)	Origine	Dernière échéance	Durée	CRD au 1/1/2025
CLF000011-518	1 524 490,17	12/09/2002	01/10/2032	30 an(s)	619 471,43
MIS 506729 IRA CMS	930 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	286 153,86
MIS 506729 R CMS	3 323 624,82	01/01/2016	01/08/2033	18 an(s)	2 020 920,94
MIS 506731 R CHF	1 924 798,40	01/01/2016	01/08/2029	14 an(s)	841 870,12
MIS 506731 IRA CHF	3 100 000,00	01/01/2016	01/08/2028	13 an(s)	953 846,14
				total	5 414 982,19

67 – Charges exceptionnelles :

BP 2024 = 24 000,00€ -

CFU 2024 = 170,59€

Le chapitre a toujours été alimenté par précaution pour répondre aux évènements exceptionnels.

042 – Opérations d'ordre :

BP2024 = 790 000,00€-

CFU 2024 = 1 738 705,67€

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

✕ Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 1 762 790.40€**

023 – virement à la section d'investissement :

BP2024 = 2 991 599,43€-

CFU 2024 = NEANT

Au Budget Primitif

le **chapitre 021, « virement de la section de fonctionnement »**, en recettes d'investissement

et le **chapitre 023, « virement à la section d'investissement »**, en dépenses de fonctionnement,

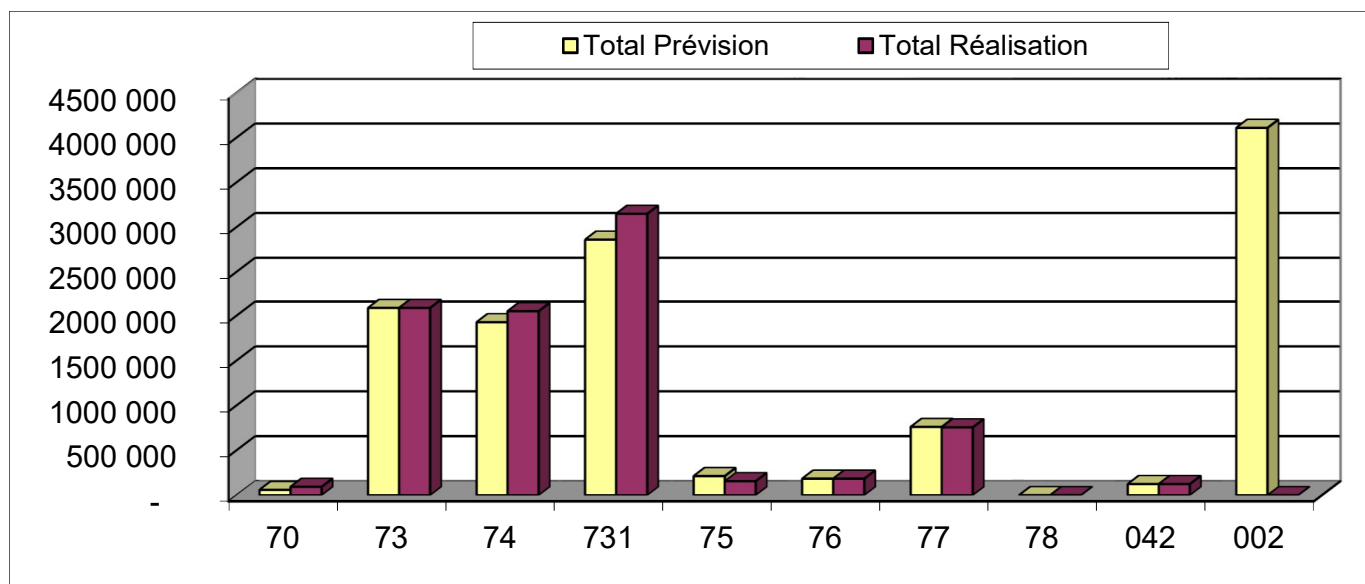
de montants égaux, sont destinés à traduire *dans le budget* l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui pourra être consacrée au financement d'investissements (« l'autofinancement »).

Mais ils ne donnent pas lieu à réalisation en cours d'année - Au compte financier le réalisé est Nul.

*

Recettes de Fonctionnement 2024

Recettes de Fonctionnement		Total Prévision	Réalisé
013	Atténuation de charges	47 000	53 224
70	Produit des Services des Dom.	58 900	93 454
73	Impôts et taxes	2 086 362	2 086 579
74	Dotations et Participations	1 926 939	2 050 158
731	Fiscalité locale	2 860 000	3 148 719
75	Autres Produits Gestion	212 814	156 194
76	Produits Financiers	183 644	183 644
77	Produits Exceptionnels	760 405	755 405
78	Reprise sur provision	-	-
042	Opération d'ordre S/S	123 968	123 968
002	Excédent Reporté	4 109 191	-
Total Recettes de Fonctionnement		12 369 222	8 651 344



013 – Atténuations de charges

BP2024 = 47 000 € -

CFU 2024 = 53 224,04 €

- Remboursement de maladie d'agents dans le cadre de la couverture d'assurance souscrite par la commune.
- Encaissement des participations du SDIS dans le cadre des mises à disposition d'agent pompier volontaire.
- la participation des agents pour les tickets restaurant (50% du ticket d'une valeur de 6 € est pris en charge par la collectivité et 50 % est pris en charge par l'agent).

70 – Produits des services du domaine et ventes diverses **BP2024 = 58 900,00€ - CFU 2024 = 93 453,83€**

Le chapitre regroupe les recettes des prestations proposées par la commune, dont les tarifs sont adoptés en Conseil Municipal :

- tarifs pour locations des salles, prêts de matériel,
- les courses camarguaises..., dons des sponsors pour la fête votive ...
- adhésion à la bibliothèque, études surveillées
- tarifs pour les concessions, caveaux, columbariums ...

73 – 731 - Impôts et taxes

BP 2024 = 4 946 362,00€ -

CFU 2024 = 5 235 298,19€

Trois sources majeures de produits sont encaissées sur ce chapitre :

- Les produits de la fiscalité locale (Taxe habitation, Taxe Foncier Bâti et Taxe du Foncier non bâti).
Les produits de la fiscalité 2024 se sont élevés à 2 340 148,00€.

- L'attribution de compensation reversée par la CCRVV (Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle) pour 2 021 361,96 € - Montant constant depuis 2013.

- La surtaxe sur les eaux minérales pour un montant de 372 875,00€ prévision 500 000€
Avant 2016, tous les forages de production d'eau étaient situés sur la commune de Vergèze, qui a connu une augmentation continue de sa surtaxe minérale depuis 2008. La surtaxe était stabilisée à 1,5M€ mais La mise en production de 3 forages à Uchaud et la baisse de la consommation en fin d'année 2022 a accentué la baisse de la surtaxe. Cette baisse se poursuit avec un ralentissement de la production d'eau minérale naturelle.

Autres taxes encaissées sur le chapitre : les taxes de séjour, taxes sur l'électricité, taxes additionnelles sur les droits de mutation (lors de transactions immobilières), taxes sur publicité extérieure...

74 – Dotations et participations

Budget total 2024 = 1 926 938,61€

- CFU 2024 = 2 050 157,61€

Sur ce chapitre sont encaissées les recettes ci-dessous :

Dotation de Solidarité Rurale, les allocations compensatrices de l'Etat sur les exonérations (taxe d'habitation, taxes professionnelles), le FCTVA sur le fonctionnement, la dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la MFS (Maison France Service) ...

75 – Produits de gestion courante

BP2024 = 212 813,57€ -

CFU 2024 = 156 193,51€

La commune est propriétaire de quelques bâtiments loués à des professionnels, commerces, services, et un petit nombre de logements loués à des agents ou des professeurs des écoles.

Le produit global est d'environ 103 000 €/an.

la participation de la CCRVV au fonctionnement du local mis à disposition pour la cantine, les remboursements de sinistres.....

NB : les recettes des encarts publicitaires du bulletin municipal, les droits d'entrées de spectacles et du salon des artistes et créateurs, sont désormais inscrites au chapitre 70

76 – Produits financiers

BP2024 = 183 644 € -

CFU 2024 = 183 643,90 €

Le fonds de soutien versé par l'Etat dans le cadre de l'accompagnement à la sortie des prêts toxiques est encaissé sur ce chapitre pour un montant de 183 644 €. Ce montant sera versé chaque année jusqu'à extinction de la dette correspondante.

77– Produits exceptionnels

BP2024 = 5 000,00 € -

CFU 2024 = 755 405,00 €

Divers produits exceptionnels.

A noter que depuis 2024 désormais les remboursements de sinistres sont effectués au chapitre 75

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 760 405 €**

042 – Opérations d'ordre :

BP2024 = 6 582,12 € -

CFU 2024 = 123 967,52€

Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 123 967,52 €**

002 – Reprise de l'excédent de l'année n-1 pour un montant de

4 109 191.24€

*

Dépenses d'investissement 2024

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Reversement Dotation	35 000	18 091
13	Rbt. de Subventions	-	-
16	Rbt. Emprunts (Capital)	700 000	692 720
45	Op. pour Comptes de Tiers	5 000	-
001	Résultat reporté	-	-
040	Ordre S/S	123 968	123 968
041	Ordre patrimonial	304 000	263 164
Total Opérations Financières		1 167 968	1 097 943
Opérations d'équipement			
20	Immo. Incorporelles	102 500	39 029
204	Subventions d'équipement	-	-
21	Immo Corporelles	2 216 322	1 732 566
23	Travaux en Cours	5 692 863	2 398 519
Opérations d'équipement		-	-
Total Equipement		8 011 685	4 170 114
Total Dépenses d'Investissement		9 179 653	5 268 057

10 Dotation:

BP2024 = 35 000,00€ -

CFU 2024 = 18 091,24€

Par délibération du 23 mai 2012, la commune et la CCRV ont convenu par convention que la collectivité reverserait à la CCRVV les produits de taxe d'aménagement liés à la Zone d'activités économiques communautaire de la Montée Rouge.

16 – Remboursement de la dette de la commune

BP2024 = 700 000,00€ -

CFU 2024 = 692 719,70€

Le chapitre retrace le paiement du capital des annuités d'emprunt.

20 /204/ 21 / 23 travaux...

BP total 2024 = 8 011 685.13 € - CFU 2024 = 4 170 114.39 €

Immobilisations incorporelles, corporelles, et immobilisation en cours

☐ les RAR – restes à réaliser pour un total de 1 211 959.41€

A noter dans les restes à réaliser les travaux aménagement base de loisirs aux lacs 728 625.62 €

La fin des travaux de la rue neuve pour 172 048.38 € et l'épaveuse pour un montant de 108 458.51

La Maitrise d'œuvre place de la République 68 989.40 € lancée en 2023.

Le solde des restes à réaliser correspond à des petits équipements et aux travaux engagés en 2023 : 133 837.50 €

☐ Le programme d'investissement 2024

les TRAVAUX VOIRIE

- la requalification de la place de la république pour un montant de 2 100 000.00 €
- Accès voirie lac

SOBRIETE ENERGETIQUE

- la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'école élémentaire
- le travail de relamping de l'éclairage public

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

- les travaux du skate park
- le lancement de la maîtrise d'œuvre des vestiaires du stade d'honneur
- Des petits équipements

ECOLES

- installation de la climatisation de l'école élémentaire sur la partie de l'ancien collège
- reprise d'une partie des façades à l'école maternelle
- mobilier scolaire

TRAVAUX SUR LES BATIMENTS notamment à la police municipale et, à l'hôtel de ville et aux bâtiments locatifs.

MATERIEL – MOBILIER URBAINS

- matériel de tamisage pour la plage des lacs, pour les espaces verts, la culture, ainsi que du mobilier urbain.

MATERIEL DE TRANSPORT

- remplacement de 3 véhicules
- une minipelle

45411– Travaux effectués d'office :

BP 2024 = 5 000 € - CFU 2024 = 0€

Travaux relevant d'un péril imminent

040-041– Opérations d'ordre :

BP 2024 = 264 582.12 € - CFU 2024 = 387 131 .97 €

Ecritures sur le patrimoine :

- Ecritures d'ordre enregistrant les amortissements des subventions d'investissement perçues.
- Ecritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public
- les écritures de cession pour la sécurisation des digues à l'euro symbolique

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 427 967.52 €**

*

Recettes d'investissement 2024

Opérations Financières		Total Prévision	Réalisé
10	Dotations	1 186 775	1 203 609
27	Autres Immo. Financières	5 334	5 333
45	Opér. Cpte de tiers	5 000	-
021	Virement Section de Fonct.	2 991 599	-
001	Résultat reporté	1 685 559	-
024	Produit des cession	14 595	-
040	Ordre S/S	1 762 790	1 738 706
041	Ordre patrimonial	304 000	263 164
Total Opérations Financières		7 955 653	3 210 813
Opérations d'Equipement			
13	Subvention d'investissement	1 224 000	1 231 791
16	Emprunt	-	-
	Opérations d'équipement	-	-
		-	-
Total Equipement		1 224 000	1 231 791
Total Recettes d'Investissement		9 179 653	4 442 603

Principales recettes d'investissement :

10 – Dotations & fonds divers

BP2024 = 340 000 € - CFU 2024 376 834,25 €

à savoir :

Le FCTVA, retour de TVA sur les travaux réalisés en n-2 pour un montant de 323 241,51 €.

Le FCTVA permet de récupérer environ 80 % de la TVA payée sur les travaux.

Sur ce chapitre, la commune perçoit également le produit des taxes d'aménagement.

1068 – excédent de fonctionnement capitalisé :

BP2024 = 826 774,80€ -

CFU 2024 = 826 774,80 €

Affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement en investissement.

13 – Subventions

BP2024 = 1 224 000,00€ -

CFU 2024 = 1 231 790,52€

Les subventions inscrites au budget concernaient le solde des intempéries, et notamment le versement d'une subvention pour les travaux de la place de la république de 800 000€

040 – 041 – Opérations d'ordre :

BP2024 = 1 048 000 € -

CFU 2024 = 2 001 870.12 €

✕ les écritures d'amortissement

✕ les écritures d'étalement des charges de la sortie de la dette toxique sur la même durée des prêts

✕ les écritures d'ordre enregistrant les régularisations des avances versées dans le cadre d'un marché public

✕ les écritures de cession pour la sécurisation des digues à l'euro symbolique

Ce chapitre est abondé par une DM technique lors des opérations de cessions

- Montant du budget après DM technique : 1 130 774.80 €

45412– Travaux effectués d'office :

BP 2024 = 5 000 €

- CFU 2024 = 0 €

Travaux relevant d'un péril imminent

021 – virement à la section d'investissement :

BP2024 = 2 991 599,43€ -

CFU 2024 = NEANT

(voir le paragraphe en dépenses de fonctionnement sur le 023)

024 – produits de cession :

BP2024 = 770 000,00€

CA 2024 = NEANT

Ce chapitre est diminué par une DM technique lors des opérations de cessions

- **Montant du budget après DM technique : 14 595 €**

Les crédits pour les cessions doivent être ouverts au 024, mais les écritures réelles ne sont pas passées sur ce chapitre.

21 - 23 – immobilisations

BP2024 = 0 € CFU 2024 = 0 €

27 - Divers

BP2024 = 5 334 €

CFU 2024 = 5 333,33 €

Reprise du résultat excédentaire de l'année n-1 pour un montant total de.....

1 685 559,02€

*

Rappel des Excédents de clôture de l'année 2024

Résultat excédentaire de la section d'investissement de l'année 2024, soit

860 104,74€

Résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2024, soit

4 181 960,34 €